



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 novembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/11/2007

D - 20070572

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 26 novembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK (*présente jusqu'à 18h30*), M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE (*présente jusqu'à 18h*), M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ (*présente jusqu'à 17h30*), Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT (*présent jusqu'à 18h*), M. Jean-Michel PEREZ, (*présent jusqu'à 18h50*), Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET (*présente jusqu'à 18h30*), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, M. Jacques VALADE, Mme Mireille BRACQ, M. Jacques COLOMBIER,

Exploitation du marché municipal des Capucins et des parc de stationnement. Délégation de Service Public. Attribution de la concession de travaux et de service public à la Société des Fils de Madame Géraud. Décision. Autorisation.

M. Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 9 juillet 2007, le Conseil municipal s'est prononcé sur le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du marché municipal des Capucins et de ses parcs de stationnement à compter du 1^{er} janvier 2008.

Cette délégation, dont le périmètre, repris dans le projet de contrat ci-joint, a été précisé par la délibération précitée, sera réalisée en la forme d'une concession de travaux et de service public pour une durée de vingt ans, à compter du 1er janvier 2008 prochain.

Au préalable, et conformément aux articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux et le comité technique paritaire, saisis dans les formes prévues par les textes, avaient rendu un avis.

Enfin, en vertu de l'article L 2224-18 2^{ème} alinéa du même code, les organisations professionnelles ont été saisies pour avis par courriers en date du 27 juin 2007.

La procédure de délégation de service public a été menée en application de la loi 93-122 du 29 janvier 1993 et de la décision du Conseil d'Etat « Corsica Ferries » n° 298618 en date du 15 décembre 2006 affirmant la faisabilité d'une procédure ouverte en matière de délégation de service public.

En application de la délibération du conseil municipal, un avis public d'appel à concurrence a été publié au BOAMP le 17 juillet 2007, au journal officiel de l'Union Européenne le 18 juillet et au Moniteur des travaux publics le 20 juillet 2007.

Cinq entreprises se sont intéressées à notre consultation. Quatre entreprises ont remis une offre, dont une incomplète et l'autre hors délai.

La commission de délégation de service public réunie le 12 septembre 2007 a donc arrêté, après ouverture de la deuxième enveloppe, la liste des entreprises ayant fait parvenir une offre régulière : 'Marchés publics Cordonnier' et 'Les Fils de Madame Géraud'.

Ces deux offres ont donné lieu à rédaction d'un rapport d'analyse technique et financière par les services.

Réunie le 26 septembre 2007, la commission de délégation de service public au vu de ce rapport a donné un avis favorable pour qu'une négociation soit engagée avec les deux candidats.

En date du 3 octobre 2007, le maire de la Ville a donc ouvert des négociations avec les sociétés suivantes :

- MARCHES PUBLICS CORDONNIER
- LES FILS DE MADAME GERAUD

Il en a confié l'exécution au rapporteur de la présente délibération. Les négociations se sont déroulées pendant le mois d'octobre 2007. Au terme de cette phase, il vous est proposé de retenir l'offre présentée par la Société des Fils de Madame Géraud.

Conformément aux dispositions réglementaires, vous trouverez joints à cette délibération :

- La copie des avis de la Commission de délégation de service public (liste des candidats, analyse des propositions et avis)
- Une note sur les motifs du choix du délégataire
- Une note sur l'économie générale du contrat
- Le projet de contrat accompagné de ses annexes.

En synthèse, je vous précise toutefois les conditions financières de ladite délégation :

- versement d'un droit d'entrée au profit de la commune et correspondant à la plus grosse partie des investissements non amortis sur la précédente délégation à hauteur de 2,9 millions d'euros ;
- réalisation, selon un programme figurant en annexe du projet de contrat, d'une première phase de travaux d'adaptation et de mise aux normes, pour un montant de 723 683 euros hors taxes, valeur 2007. Il est prévu que le concessionnaire sollicite la garantie à 50 % par la ville des emprunts qu'il envisage de contracter pour la réalisation desdits travaux. Le conseil municipal sera naturellement interrogé en temps opportun sur cette hypothèse ;
- une seconde phase de travaux, qui vise à inscrire le site dans une logique de développement durable (récupération des eaux de pluie, insertion de cellules photovoltaïques dans le bâtiment notamment), est également envisagé pour un montant compris entre 300 000 et 800 000 euros hors taxes, valeur 2007 ;
- évolution moyenne annuelle des recettes de la concession de l'ordre de 3 % ;
- les tarifs figurent aussi en annexe du projet de contrat. Ils sont stables par rapport aux tarifs en cours. Une formule d'indexation est toutefois prévue dans le projet de contrat, prenant en compte le taux de salaire horaire de la main d'œuvre non agricole et l'évolution de l'index BT01 tous corps d'état ;
- rémunération annuelle du concessionnaire prévue à hauteur de 147 000 € HT environ.

Ces différents éléments conduisent à un équilibre financier sur la dernière année du contrat. En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver la proposition du choix de la Société des Fils de Madame Géraud,
- Approuver le projet de contrat,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de travaux et de service public avec cette Société.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 novembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

